

Communiqué de presse

Un article publié dans le journal et sur le site internet de Ouest-France, le 2 décembre 2017, évoque un vol de chèques-service commis au centre des finances publiques de Dinard. Il y est désigné comme coupable « une salariée de la trésorerie ». Mais l'information est fautive, car il s'agit en fait d'une personne salariée de la société privée chargée du ménage.

Les agent.e.s de la trésorerie de Dinard, avec le syndicat CGT, exigent que cette information erronée soit démentie dans le journal Ouest-France, dans les mêmes conditions de publication que l'article initial, afin de restaurer leur image de probité aux yeux de la population dinardaise.

Dinard, le 5 décembre 2017.

Contact : Hervé COUVERT
co-secrétaire CGT finances publiques 35